Avis public

Bécancour

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1746

Aux personnes intéressées par un projet de règlement
modifiant le règlement de construction numéro 332

Conformément à l'article 126 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), AVIS PUBLIC est donné que, lors de la séance du 11 décembre 2023, le conseil municipal a adopté le projet de règlement numéro 1746 intitulé : **« Règlement modifiant le règlement de construction numéro 332 pour autoriser certains travaux par une « Déclaration de travaux » en remplacement d'un permis ou d'un certificat d'autorisation »**.

Ce projet de règlement a pour objet de :

- définir une « Déclaration de travaux » comme étant un geste obligatoire qui consiste à compléter et à transmettre à l'autorité compétente une déclaration avant d'entreprendre certains travaux de rénovation;
- permettre l'admissibilité à la production d'une déclaration de travaux uniquement aux classes d'usage du groupe d'usage « Habitation » (unifamiliale (h1), bi et trifamiliale (h2), multifamiliale (h3), maison mobile (h4) et condominium (h5));
- prévoir les travaux admissibles à la déclaration de travaux et d'établir la procédure à suivre pour faire une telle déclaration.

Ce projet de règlement vise uniquement les zones comprenant les classes d'usage du groupe d'usage « Habitation » (unifamiliale (h1), bi et trifamiliale (h2), multifamiliale (h3), maison mobile (h4) et condominium (h5)).

Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le **lundi 15 janvier 2024 à 18 h 30**, à la salle du Conseil, située à l'hôtel de ville, au 1295 avenue Nicolas-Perrot, Bécancour. Au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou un autre membre du conseil désigné par la mairesse expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 45 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Ville de Bécancour, le 20 décembre 2023.

Me Isabelle Auger St-Yves
Greffière de la Ville

Ville de Bécancour
1295, avenue Nicolas-Perrot, Bécancour (Québec) G9H 1A1 | T. : 819 294-6500 | F. : 819 294-6535
becancour@ville.becancour.qc.ca | becancour.net